



## Licence d'accès et d'utilisation des spécifications générales Ulysse v1.1 et des spécifications Techniques Ulysse v1.1

### Licence d'accès et d'utilisation des spécifications générales Ulysse v1.1

#### (ci-après la(les) "Spécification(s)")

Le groupe Ulysse est composé à la date du 09/06/2008 des membres suivants : BOUYGUES TELECOM, FRANCE TELECOM, KEOLIS, RATP, SFR, SNCF, VEOLIA TRANSPORT et TRANSDEV (ci-après dénommé le « Groupe Ulysse »).

Avant que ces Spécifications puissent être téléchargées ou consultées, vous êtes invité à lire et accepter les conditions ci-dessous en cliquant sur le bouton : "J'accepte".

En cliquant sur le bouton "J'accepte", la personne et/ou l'entité qui télécharge ou consulte ces Spécifications (ci-après dénommé « l'utilisateur ») accepte les termes et conditions suivants, qui constituent un contrat entre l'utilisateur et chacun des membres du Groupe Ulysse dès lors que l'utilisateur les a acceptés.

Le Groupe Ulysse concède à l'utilisateur une licence limitée, personnelle, incessible et intransmissible sur les Spécifications comportant le droit de télécharger et d'effectuer un nombre limité de copies des Spécifications dans les conditions suivantes :

- (i) toutes les pages de toutes les copies doivent reproduire la mention du copyright;
- (ii) les copies sont réservées aux employés de l'utilisateur dont les fonctions justifient qu'ils aient à en prendre connaissance et qui ont été informés des dispositions de la présente licence;
- (iii) le Groupe Ulysse n'encourt aucune responsabilité à l'égard de quiconque sur :
  - l'utilisation et/ou la publication de tout ou partie des spécifications,
  - l'exactitude des spécifications et/ou leur conformité aux besoins de quiconque,
  - tout développement qui en découlerait.

Les Spécifications demeurent la propriété exclusive du Groupe Ulysse. Les Spécifications ne peuvent être copiées, traduites, divulguées à un tiers telles quelles ou modifiées, sauf accord préalable et écrit du Groupe Ulysse.

Afin de faire évoluer les Spécifications sur le plan technique, l'utilisateur s'engage à proposer au Groupe Ulysse toutes les modifications, améliorations ou transformations de quelque nature que ce soit qu'il souhaiterait voir apporter à ces Spécifications.

Les droits concédés au titre de la présente licence ne peuvent être interprétés comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les inventions, les savoir-faire et les droits de propriété intellectuelle de membres du Groupe Ulysse qui sont constitués par, fondés sur, ou nécessairement mis en œuvre dans ces Spécifications. L'utilisateur pourra trouver des informations utiles concernant lesdits droits de propriété intellectuelle à l'adresse web suivante : <http://ulyссе.pole-tes.com/>.

Les Spécifications sont fournies « EN L'ETAT » et le Groupe Ulysse n'assume et n'accepte aucune responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions contenues dans les Spécifications.

Le Groupe Ulysse décline toute garantie et toute responsabilité sur le contenu même des Spécifications notamment pour toutes les atteintes aux droits de la propriété intellectuelle, notamment brevet, marque, droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers pour tout ou partie des Spécifications. A ce titre aucune mise en cause et/ou action en justice liée à l'utilisation des Spécifications ne pourra être intentée contre le Groupe Ulysse, ou l'un quelconque de ses membres,

En aucun cas les membres du Groupe Ulysse ne pourront être tenus pour responsables pour d'éventuels dommages causés à l'utilisateur ou à toutes autres personnes par l'utilisation directe et/ou indirecte des Spécifications, notamment, et sans que cette liste ne soit limitative, pour les pertes de chiffres d'affaires, pertes financières (y compris en cas d'infraction aux droits de propriété intellectuelle), ou pertes d'information.



La présente licence est régie et interprétée selon les lois françaises. En cas de litige relatif à cette licence, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Nanterre, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.